



FRANÇÉS

Droit à l'eau: « Passer de la théorie à la mise en œuvre »

L'Assemblée générale des Nations unies vient de reconnaître que l'accès à l'eau potable était un droit humain fondamental. C'est un pas très important car reconnaître que ce droit existe c'est donner de la visibilité au sujet et montrer une volonté politique de le mettre en œuvre, à la fois au niveau national et par l'aide au développement. Les États devront tenir leurs engagements. On doit s'investir complètement dans l'essentiel, c'est-à-dire la mise en œuvre concrète de ce droit, il faut être beaucoup plus proche de la réalité et des besoins des gens.

Presque un milliard de personnes n'ont pas accès à une source d'eau « améliorée », c'est-à-dire un point d'eau assez protégé. On sait aussi que 2,9 milliards de personnes n'ont pas de robinet d'eau chez elles ou à proximité. Quelles en sont les conséquences ? Des maladies, des morts. Chaque année, 1,6 million de personnes – pour la plupart des enfants – décèdent de maladies liées à une eau sale. Mais aussi des jours d'école et de travail perdus, des violences physiques... L'accès à l'eau est indispensable à la réalisation des autres droits de l'homme : droit à la vie, à la santé, à l'éducation...

Pourtant le chemin est encore long car beaucoup d'États ont voté la résolution sous la pression de l'opinion publique et d'un autre côté il existe nombre de malentendus. Ce droit signifie-t-il que l'eau potable doit être gratuite pour tous ? C'est faux. Cela signifie que l'État doit créer un environnement favorable à la réalisation du droit à une eau saine, à proximité et à un coût accessible, et qu'on ne peut pas en être privé parce qu'on est pauvre. Ce droit signifie-t-il qu'un pays riche en eau sera obligé d'approvisionner ses voisins pauvres en eau ? C'est encore faux. Au niveau international, il y a une obligation générale de coopération. Les pays pourront aider uniquement, dans la mesure de leur possibilité, par l'aide au développement.

Ce n'est pas l'eau qui manque. Même si on en consomme de plus en plus, elle est présente en quantité suffisante pour que chacun dispose de 50 à 100 litres par jour. Cela représente seulement 4 à 5 % des volumes consommés dans le monde. Beaucoup n'ont pas encore compris que ça vaut la peine d'en faire une priorité. C'est la volonté politique qui fait défaut. Quand elle est là au plus haut niveau, même les pays les plus pauvres arrivent à améliorer leur situation.

Résumé de Propos recueillis par Gaëlle Dupont. Le Monde, 11 septembre 2010

1. Compréhension (2 points)

Dites si c'est vrai ou faux en utilisant quelque phrase tu texte.

La reconnaissance de l'accès à l'eau comme un droit humain fondamental a été facile.
L'eau est l'élément essentiel pour l'humanité.



2. Compréhension et expression dirigée (2 points)

Répondez brièvement sans copier les phrases du texte. (2 à 3 lignes)

Expliquez l'expression « source d'eau améliorée ».

Racontez les deux malentendus du texte sur le droit à l'eau.

3. Lexique (1 point)

Trouvez dans le texte des synonymes de : (0,5 point)

Un compromis :

Modifier positivement :

Trouvez dans le texte les contraires de : (0,5 point)

Nier :

Hostile :

4. Grammaire (2 points)

Écrivez correctement les verbes entre parenthèses : (1 point)

Il faut que nous (être)plus proches de la réalité. Quand la majorité politique (être)là, l'accès à l'eau (s'améliorer)

Mettez à la voix passive : (1 point)

- Les États ont voté la résolution :

- Les États devront tenir les engagements :
.....

5. Expression libre (3 points)

Donnez librement votre avis sur le sujet du texte. (15 lignes minimum)

Dissertez librement sur les problèmes présentés dans le texte en donnant votre opinion, en exprimant vos sensations ; parlez d'optimisme ou de pessimisme ; parlez d'autres conséquences possibles si l'humanité n'a pas d'accès à l'eau. Est-ce que ce problème de l'eau est très éloigné des préoccupations courantes de notre société ?